

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le onze du mois de septembre, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

**Absent excusé** : Gisèle DUCHESNE (pouvoir donné), Solange ZANIN, Josette BRANGER

**Absent** : Catherine LEROYER

### **Adhésion contrat groupe personnel communal**

Le Centre de Gestion du Loiret a contracté un groupe « assurance statutaire ». La Commune adhère et bénéficie, jusqu'à présent, des contrats précédemment conclus par le centre de gestion. Le conseil municipal, dans sa séance du 13 février 2015 avait donné son accord de principe. Le conseil délibère sur l'adhésion.

### **Admission en non-valeur service des eaux**

Il s'agit d'admettre en créance irrécouvrable, la dette d'eau de 2010 à 2011, d'une administrée, pour une valeur de 375.80 €. Cette somme n'est pas effacée et pourra être perçue dès que l'administrée le pourra. Le Conseil accepte par 13 voix pour et 2 voix contre.

**Au vu du public qui perturbe la séance et qui porte atteinte à l'ordre public, le Conseil Municipal, à la demande de Madame le Maire, vote à l'unanimité, le huis clos.**

### **Modification du tableau des effectifs**

Au vu du départ en retraite d'un agent, il convient d'augmenter le volume d'heures d'un autre agent. Le Conseil accepte, à l'unanimité, de modifier la durée hebdomadaire de l'agent de 28 à 35 heures.

### **Indemnité de gardiennage**

La circulaire du 29 juillet 2015 a fixé le montant des indemnités de gardiennage d'église. Elles s'élèvent à 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune et à 119,55 € dans le cas contraire. Il était coutume de verser l'indemnité du gardien résidant au groupement paroissial. Le Conseil, par 13 pour 3 abstentions, vote une subvention de 474,22 € au groupement paroissial.

### **Litige parking salle culturelle Escal**

Il convient que le conseil statue sur la poursuite, au tribunal administratif, des parties mises en cause dans le cadre des dommages causés suite aux malversations constatées au parking de la salle culturelle. Une poursuite est décidée

### **Etude de droit de préemption urbain**

La commune ne préempte pas sur les deux dossiers présentés (1810 route de Lorris et 54 rue du Moulinet).

### **Affaires diverses**

- L'entreprise VAUVELLE et la famille de René VAUVELLE demande que la rue du lotissement, rue de Nogent soit appelé « Rue René VAUVELLE ». Le Conseil, conscient qu'une erreur se soit glissée dans le bulletin municipal, décide de confirmer sa précédente décision. Cette rue s'appellera « Rue des Coquelicots ». toutefois, la rue desservant l'entreprise VAUVELLE, à la zone du Bussoy, sera, elle, nommée « Rue Renée VAUVELLE ».
- L'association « NON AU POCL » souhaiterait que le Conseil vote une motion pour réclamer l'abandon immédiat et définitif du projet au profit de la rénovation des lignes existantes et la communication du dossier complet et mis à jour afin d'en informer les administrés (le conseil du 17 avril 2015 n'avait pas pris position sur le tracé). Le Conseil ne prend pas position.

### **Informations diverses**

- Le Conseil est informé du courrier du premier ministre qui souhaite organiser une réunion le 12 septembre 2015 au ministère de l'intérieur.
- Madame le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie accuse réception de notre motion de soutien aux usagers de la desserte ferroviaire intercity Paris-Nevers et étudiera le dossier.
- La préfecture a accepté notre demande de prorogation de délai de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. La nouvelle date limite est fixée au 27 septembre 2016.
- L'Accueil de Loisirs sans Hébergement sera désormais ouvert la dernière semaine d'août.
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie ne donne pas suite à notre demande d'aide dans le cadre du renforcement de la défense incendie.
- Monsieur le Maire de La Cour-Marigny a dressé une copie de la réponse du Ministre de l'Économie concernant la téléphonie mobile : le premier Ministre a fixé à la fin 2016 la date butée où toutes les communes doivent être desservies.
- La SAFER communique ses décisions d'attribution et les informations de vente.
- La Commune est sollicitée pour une campagne de mobilisation au dépistage du cancer du sein.
- Le Père Pierre de Castelet remercie la Commune pour les travaux faits au presbytère.
- L'UCAV remercie le Conseil pour la subvention accordée.
- Des remerciements suite à des condoléances sont communiqués au Conseil.

### **Expressions des conseillers**

- Le passage de la caméra au forage, dans le cadre de l'étude sur l'eau, s'est déroulé sans encombre. Un rapport sera diffusé, l'ouvrage ne présente pas de désordre majeur.
- Concernant différentes incivilités constatées dans le bourg, un conseiller municipal, constatant que la prévention a atteint ses limites, souhaiterait qu'une régie soit instaurée pour pouvoir verbaliser.
- Un conseiller souhaite que le Conseil mène une réflexion sur l'installation de caméra de vidéo-surveillance. Ce sujet sera abordé en commission travaux.
- Il est demandé qu'une commission scolaire ait lieu avant la rentrée des classes.
- Un devis pour un défibrillateur est demandé.
- Le chantier de la Source Saint Martin va reprendre avec une nouvelle classe du lycée du Chesnoy.
- Concernant la fresque murale rue du Moulinet, les avis sont plutôt favorables.
- Un conseiller relance la mise en place de la signalisation routière décidée lors d'une commission de travaux : les panneaux viennent d'être livrés.
- Le gros œuvre du lavoir est terminé.
- L'association de football pour enfant est dissoute.
- Plusieurs maires du Loiret ont sollicité Madame le Maire pour l'installation de médecins sur leur commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.